

MENTION COMPLEMENTAIRE COIFFURE, COUPE, COULEUR

Arrêté du 23 mars 2015

1. Règlement d'examen pour les candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilités, formation continue dans un établissement public

Epreuves	Unités	Coeff.	Forme
E 1 : Coupe transformation, coiffage dame	U 1	4	CCF : épreuve pratique en centre de formation
E2 : Coloration, effets de couleurs	U 2	4	CCF : épreuve pratique en entreprise
E3 : Evaluation de l'activité professionnelle	U 3	4	Epreuve ponctuelle écrite et orale de 20 minutes maximum (à partir d'un dossier élaboré par le candidat)

2. Généralités sur le contrôle en cours de formation :

RAPPEL: les objectifs et principes du contrôle en cours de formation sont définis dans les textes du BOEN n° 44 du 19 novembre 1992 et du BOEN n°2 du 27 mars 1997.

Le contrôle en cours de formation « est une évaluation certificative d'un ensemble de compétences terminales, réalisée par sondage et par les formateurs eux-mêmes, au fur et à mesure que les formés atteignent le niveau requis » (Rapport de l'Inspection Générale – mars 2002)

Les évaluations en centre de formation :

- Elles sont organisées par l'équipe pédagogique dans le cadre des activités habituelles de formation professionnelle.
- Les périodes d'évaluation sont fixées par les établissements, en concertation avec les professionnels.
- Les professeurs devront construire la ou les situations d'évaluation en référence aux compétences à évaluer spécifiques aux épreuves (en MC : épreuve E1) et aux savoirs associés exigés par le règlement d'examen, en lien avec la situation professionnelle demandée.
- Le degré d'exigence est équivalent à celui qui est requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante.
- Un (ou des) professionnel(s) sont associé(s) à l'évaluation, soit pour l'élaboration de la situation d'évaluation, des critères propres aux activités, soit pour l'évaluation des candidats.

Une fiche d'organisation est à transmettre au moins un mois avant la période des évaluations à Mme MERRIAUX, IEN SBSSA.

Notation :

Chaque situation d'évaluation fait l'objet d'une **proposition** de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s). Cette note demeure confidentielle.

En centre de formation, il est souhaitable de ne pas faire durer la période d'évaluation en privilégiant l'observation de 4 à 6 élèves dans une séance de formation.

Le livret d'évaluation de l'élève ou apprenti (grilles d'évaluation, fiche récapitulative des notes proposées, attestations de PFMP) reste sous la responsabilité de l'établissement de formation qui le tient à la disposition du jury de délibération et de l'inspecteur de la spécialité jusqu'à la session suivante.

La fiche récapitulative des propositions de notes de la classe doit être transmise dès la fin des évaluations en CCF à Madame MERRIAUX, IEN.

3. Les épreuves évaluées en CCF

E 1 : Coupe transformation, coiffage « dame »		DUREE : 45 min	COEFFICIENT : 4
Objectifs de l'épreuve			
Elle a pour objectif de vérifier les compétences du candidat liées aux activités professionnelles suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une coupe dame - Réalisation de coiffage personnalisé mettant en valeur la coupe 			
Compétences à évaluer			
L'épreuve permet d'évaluer tout ou partie des compétences suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - C 32 : Mettre en œuvre des techniques de coupe « Dame » - C 33 : Mettre en œuvre des techniques de coiffage Elle s'appuie sur les savoirs associés : <ul style="list-style-type: none"> - S1 Biologie et technologies appliquées - S3 Relations professionnelles 			
Critères d'évaluation :			
<ul style="list-style-type: none"> - la réalisation de la prestation - la maîtrise des techniques et de la gestuelle - la mise en valeur des volumes, de la coiffure - la gestion optimale des matériels et produits - la conformité et la qualité du résultat - le respect des règles d'hygiène, de santé et sécurité au travail 			
Déroulement de l'épreuve			
Où?	En centre de formation dans le cadre des activités habituelles		
Comment?	<p>- Le candidat fournit, en début d'épreuve, une photographie (format 10X13) de la coiffure qu'il va réaliser sur son modèle (modèle féminin majeur). En cas d'absence de photographie fournie par le candidat, le jury proposera une photographie de la coupe à réaliser.</p> <p>- Il réalise une coupe transformation suivie d'une mise en forme et d'un coiffage. La structure de la coupe à réaliser sur le modèle doit être significativement différente de sa coupe initiale (modification de la structure, de la densité et des volumes...).</p> <p>La longueur imposée de coupe est de 4 cm minimum sur l'ensemble de la chevelure (frange exceptée).</p> <p>- <u>Consignes pour le modèle</u> : il doit être pourvu de cheveux sur l'ensemble de la tête et la chevelure d'une longueur nécessaire à la réalisation d'une coupe transformation. Le modèle se présente avec les cheveux propres et secs ; le candidat réalise la coupe sur cheveux secs ou mouillés. La vérification de la conformité du modèle a lieu avant le début de la situation d'évaluation.</p> <p>- <u>Matériels et produits</u> : Tout type d'outils de coupe, à l'exception des sabots de tondeuse, tout produit de coiffage sont autorisés.</p> <p>Remarque : en l'absence du modèle ou en présence d'un modèle non conforme, l'équipe pédagogique proposera une autre date d'évaluation.</p>		
Qui est associé à l'évaluation ?	Un enseignant de la spécialité et un professionnel		

E 2 : Coloration, effets de couleur		COEFFICIENT 4
Objectifs de l'épreuve		
<p>Elle a pour objectif de vérifier les compétences du candidat liées aux activités professionnelles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de coloration - Réalisation d'effets de couleurs - Appréciation personnelle du travail réalisé 		
Compétences à évaluer		
<p>L'épreuve permet d'évaluer tout ou partie des compétences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - C 22 : Gérer l'environnement de travail - C 31 : Mettre en œuvre des techniques de coloration - C 41 : Évaluer la qualité de la prestation <p>Elle s'appuie sur les savoirs associés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S1 Biologie et technologies appliquées 		
Critères d'évaluation :		
<ul style="list-style-type: none"> - l'organisation de son poste de travail - le choix adapté des matériels et des produits - l'utilisation rationnelle des produits et des matériels - le respect des principes d'économie, d'ergonomie et de développement durable - la maîtrise des techniques de coloration et de la gestuelle - le choix pertinent des techniques - la conformité et la qualité du résultat 		
Déroulement de l'épreuve		
Où?	En entreprise	
Comment?	<p>- L'évaluation est réalisée par le tuteur sur l'ensemble de la PFMP.</p> <p>- En fin de formation, le tuteur évalue tout ou partie de ces trois compétences (C22, C31 et C41) sur la base des activités réalisées. A cet effet, il utilise la grille fournie par l'établissement de formation</p> <p>- La proposition de note est établie conjointement par le tuteur et un enseignant de la spécialité</p>	

Ventilation des compétences à évaluer
Mention complémentaire Coiffure, Coupe, Couleur

Compétences		E1	E2	E3*
C1 S'informer Communiquer	C11. Rechercher, s'approprier l'information à des fins professionnelles afin de la transmettre			X
	C12. Communiquer en vue de la réalisation d'une prestation			X
C2 Organiser Gérer	C21. Organiser les activités			X
	C22. Gérer l'environnement de travail		X	
C3 Concevoir et Réaliser	C31. Mettre en œuvre des techniques de coloration		X	
	C32. Mettre en œuvre des techniques de coupe « dame »	X		
	C33. Mettre en œuvre des techniques de coiffage	X		
C4 Contrôler et Evaluer	C41. Evaluer la qualité de la prestation		X	
	C42. Apprécier l'efficacité de la prestation			X

*E3 : Présentation d'une situation professionnelle – évaluée en ponctuel